

HONORAIRES DE L'AGENCE **(T.V.A. incluse au taux en vigueur)**

TRANSACTION : Honoraires à la charge de l'acquéreur

- Prix de vente inférieur à 100 000 € : 6 000 €
- Entre 100 000 € et 499 999 € : 6%
- De 500 000 € à 1 000 000 € : 5%
- Au-delà de 1 000 000 € : 4%

LOCATION A L'ANNÉE :

Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction de bail, à la charge du preneur et de même à la charge du bailleur :

Logement inférieur à 45 m ²	8€/m ²
de 45 m ² à 64 m ²	7€/m ²
de 65 m ² à 84 m ²	5€/m ²
supérieur à 85 m ²	5€/m ²

État des lieux : à la charge du preneur et de même à la charge du bailleur :
3€/m²

GESTION LOCATIVE : à la charge du bailleur :
7% du loyer annuel hors charges.